

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 10783
N/REF : 7/04/2024 1H19 C:023077 I:05635
V/REF : Contrat N°010783 du 21/07/2016

**SDC 'Le Chevalier'
C/O PRESQU'ILE GALYS
23-25 RUE DU PLAT
69002 LYON**

IMMEUBLE : LE CHEVALIER
218 et 220 GDE RUE GUILLOTIERE
32 RUE ROBIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 218 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. F. BONNEFOY

RAMONAGE DE 12 GAINES DE VENTILATION STATIQUE DE 7 NIVEAUX

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
CE CONTRAT ANNULE ET REMPLACE NOTRE CONTRAT PLANIFIE 1037 EN VIGUEUR

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \begin{matrix} \text{ICTrev-TS1'} \\ \text{-----} \\ \text{ICTrev-TS1} \end{matrix})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2023

Prix de base du contrat : 275,28

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2016 Valeur : 117,1
Mois de l'indice de révision : 07/2023 Valeur : 136,0



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040102

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ramonage 12 gaines ventil. statiques	1/AN	313,81	313,81
TOTAL H.T.				313,81
T.V.A. a 10,00%				31,38
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>345,19</u>

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.